

LE SACRIFICE DE LA CHEVELURE CHEZ LES ARABES

PAR

LE D^r IGNACE GOLDZIHNER

Nous nous sommes déjà occupé ici même de la pratique religieuse qui fait l'objet de cette notice. Dans un essai sur *le culte des ancêtres et le culte des morts chez les Arabes* nous avons déjà signalé le sacrifice de la chevelure parmi les actes religieux ressortissant à cette catégorie ¹ dans l'antiquité arabe. Depuis lors M. le professeur Robertson Smith a poussé plus avant l'examen de cette pratique et des usages analogues chez les anciens Arabes, dans un livre qui fait progresser sur plusieurs points l'étude de la situation religieuse et sociale des arabes païens ², alors même que l'on ne saurait accorder à l'auteur la vérité de toutes ses thèses fondamentales ³. Il a notamment rapproché de l'ancien usage de couper sa chevelure la coutume dite de l'*aqiqa*, d'après laquelle les Arabes coupaient les cheveux aux tout jeunes enfants, avec

1) *Revue de l'Histoire des Religions*, t. X p. 351 et suiv.

2) *Kinship and marriage in early Arabia*. (Cambridge, 1885.) Cfr. *Revue*, t. XIII, p. 240.

3) Le compte-rendu le plus pénétrant et la discussion la plus approfondie que ce livre important ait inspirés, se trouvent dans l'article, instructif à tant d'égards, de M. Nöldeke, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1886, p. 148 à 187. Aucun lecteur du livre de M. Robertson Smith ne devrait négliger de lire cet article.

accompagnement de cérémonies et de sacrifices, coutume qui s'est d'ailleurs conservée dans l'Islam avec quelques modifications de forme extérieure ¹.

Ainsi je suis amené à revenir encore une fois sur cette particularité de la religion arabe pour mettre en lumière quelques points laissés dans l'ombre auparavant.

Il est tout d'abord intéressant de constater de quelle façon la pratique païenne de se dépouiller de sa chevelure en l'honneur des morts s'est maintenue dans l'Islam. Ce sont naturellement les Bédouins qui se présentent à nous comme les conservateurs des anciens usages païens, sur ce point comme sur tant d'autres que nous avons indiqués en étudiant le culte des ancêtres et des morts. *Selah-Merrill*, auquel nous sommes redevables de nombreuses communications nouvelles et intéressantes sur la région à l'est du Jourdain, a observé chez les Bédouins de cette région, visités par lui au nom de la *Société américaine de Palestine*, que les femmes déposent encore aujourd'hui plusieurs boucles de cheveux sur la tombe des morts éminents ². Cette observation confirme le récit du III^e siècle de l'hégire, d'après lequel les Charigites avaient coutume de se raser la tête auprès du tombeau de leur chef Sâlih b. al-Muṣarriḥ, qui s'était révolté contre le khalife en l'année 86 ³. En pareil cas, le sacrifice de la chevelure n'est en aucune façon un témoignage de deuil, mais un hommage au défunt. Ailleurs ce même acte perd sa valeur primitive d'acte de culte pour ne plus être qu'une manifestation de *la douleur* ; mais il n'en faut pas moins le considérer comme une transformation de l'acte religieux primitif. Il en est ainsi dans divers récits comme le suivant : Le khalife

1) Robertson Smith, *l. c.*, p. 152 et suiv.

2) *East of the Jordan*, a record of travel and observation in the countries of Moab, Gilead and Bashan. Londres 1881, p. 511.

3) Ibn Durejd, *Kitâb al-ishtiqâq*, éd. Wüstenfeld, p. 133. La coutume de se raser la tête passait, du temps de Mu'âwija I, pour être un signe distinctif de ces dissidents politiques de l'Islam. *Ibid.*, p. 139.

Abd-al-Malik, apprenant la mort d'Abdallâh b.-al-Zubeir, fait couper ses propres cheveux et ceux de ses petits-enfants ¹.

Il semble, en particulier, qu'il faut attribuer une valeur religieuse à la coutume que l'on signale chez les anciens Arabes d'après laquelle le guerrier se rasait la tête avant d'aller au combat, pour indiquer qu'il se consacrait à la mort ². Le philologue auquel nous empruntons ce récit n'y voit que la mention d'une pratique exceptionnelle à laquelle les Banû Bekr se seraient livrés dans une occasion spéciale, pendant la guerre contre les Taglibites, ce qui aurait valu à cette journée le nom de *jaum-al-tahâluq*, c'est-à-dire « jour où l'on se rase les cheveux » ou le *Tahlâq-al-limam* ³. Alors même qu'il en serait ainsi, il ne paraît pas douteux qu'en se rasant la tête afin de se faire reconnaître des leurs, les Bekrites faisaient une fausse application de la vieille coutume païenne. Mais il est permis de conclure de la série des faits que nous connaissons actuellement, concernant la signification religieuse du dépouillement de la chevelure chez les anciens Arabes, que les Banû Bekr, en se coupant les cheveux avant le combat, n'avaient pas uniquement pour but de se fournir un moyen de se reconnaître. Le combat livré pour sauvegarder l'honneur de la tribu n'était pas pour les anciens Arabes une simple lutte politique. La vie de la tribu était intimement liée à la vie religieuse de l'Arabe ; les travaux de M. Robertson Smith l'ont montré plus clairement encore qu'auparavant. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les guerriers se préparent par un acte de consécration religieuse pour un combat de cette nature. C'est ainsi qu'un héros arabe, appelé « (l'homme) fatal » lorsque les Banû Lihjân ont tué son protégé pendant sa maladie, se consacre à l'accomplissement du devoir le plus auguste pour l'Arabe, la vengeance du sang, en se rendant

1) *Ansâb al-ashraf*, éd. Ahlwardt, p. 74.

2) Istibsâlan lil-maut, *Al-Tibrizî* sur *Hamâsa*, p. 253, 17. Rückert, I, p. 493.

3) *Diwân de Tarafa*, n° 14.

à la Mecque, en touchant la pierre angulaire de la Ka'ba et en faisant le tour du lieu saint. Il ne marche contre les Banû Lihjân pour venger le sang de son protégé qu'après s'être sacré préalablement par ces actes religieux ¹. Cet exemple nous montre qu'il n'y avait chez les Arabes rien d'exceptionnel à se consacrer par des pratiques religieuses à l'accomplissement des devoirs imposés par l'honneur de la tribu. Telle doit être aussi la véritable signification de cette coutume, de se raser les cheveux avant le combat.

1) *Lieder der Hudhejiten*, n° 198, éd. Wellhausen.